



Concur, le nouveau nutritionniste des salariés de France Télévisions

En raison du contexte de crise sanitaire et des directives gouvernementales, les salariés de l'entreprise en déplacement ou mission se voient obligés de déjeuner dans leur voiture, de dîner en solitaire dans leur chambre le soir, en ayant au préalable fait leurs courses au supermarché avant 18h.

Comme si ce contexte difficile ne suffisait pas, les « vérificateurs de l'extrême » du service Concur ont décidé selon des critères et appréciations très personnels de rembourser ou non les frais alimentaires engagés.



Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de chaussettes ou d'alcool mais bien d'aliments ou de quantité d'aliment. Les exemples ne manquent pas mais pour "la blague" contentons-nous de ceux-là : un salarié a acheté trois plaques de chocolat mais ne s'en est vu rembourser qu'une, un autre a acheté un lot de deux boîtes de foie gras en promo mais ne s'en ai vu rembourser qu'une, le tout au motif que *"on ne peut pas rembourser tout et n'importe quoi"*

Précisons que dans chaque cas à aucun moment le montant forfaitaire n'a été dépassé.

Rappelons que les frais professionnels doivent être remboursés au salarié, soit au réel sur présentation de justificatif, soit par le biais d'allocations forfaitaires. En aucun cas il appartient à l'entreprise de juger de ce que consomme le salarié avant d'effectuer un remboursement. Non, le service de vérification Concur n'est pas nutritionniste et les salariés de France Télévisions n'ont pas à justifier de leur régime alimentaire.

Pour Force Ouvrière cette situation porte un certain ridicule tel que l'on pourrait l'imaginer dans la pire des administrations mais surtout, elle relève d'une forme réelle d'autoritarisme. Cela pourrait prêter à sourire si cela ne bloquait pas les remboursements des salariés les plus précaires de l'entreprise. Poussés à se justifier sur la quantité ou la nature de ce qu'ils ingèrent, et à vite obtempérer s'ils veulent pouvoir rembourser leur découvert. Oui, on en est là.

Force Ouvrière demande que cessent ces pratiques, que toutes les dépenses alimentaires soient remboursées sans aucune autre appréciation, et dans la limite du plafond décidé par France Télévisions.

Paris, le 08 février 2021